

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 23 février 2023, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du vendredi 17 février 2023

Sous la présidence de **Mme Anne-Marie GUITARD**

Présents :

Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, M Patrick BARDY, Mme Anne-Marie BONNERY, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

M. Didier MOULY, Mme Michelle MALLARD, Mme Virginie BIROCHEAU, Mme Monique PIERRE

Absents :

M. Michel DE BRAQUILANGES

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : REVISION DES TARIFS DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'Hôpital de Narbonne a été retenu par le CCAS dans le cadre du marché de fourniture de repas du portage de repas à domicile.

Par délibération n°2022041 en date du 15 décembre 2022, le Conseil d'Administration a maintenu pour l'année 2023 le prix unitaire d'un repas à 8,30€, compte tenu du maintien du tarif 2022 facturé par le prestataire au CCAS.

L'accord cadre du marché de portage du repas prévoit une révision annuelle des tarifs. Le prestataire a informé le CCAS de sa décision d'une majoration des tarifs à hauteur de 5 % à compter du 1^{er} janvier 2023 compte tenu de la hausse du prix de production de 12 % qu'il rencontre.

Considérant cette révision de tarif, il est proposé de répercuter la revalorisation de 5 % sur le tarif du repas à compter du 1^{er} février 2023.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la grille tarifaire suivante et son application au 1^{er} février 2023 :

PRESTATION	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Repas livré à domicile	8,30€	8,70€

- 12 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 06/03/2023
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 06/03/2023
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation



Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS